



COMMISSION FOOT EDUCATIF

-- DEPARTEMENT TECHNIQUE---

Procès-Verbal n° 7

Réunion du :	Mardi 26 SEPTEMBRE 2023
Présidence :	M. Guy BOURICHA
Présents :	MME. VERLAQUE Aline MM. Tito DOUNGOUMA-FOKY (CTD DAP) - PATALANO Albert – BAUMANN Frédéric

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Dates des engagements 2023/2024
- Compositions provisoires des poules 2023/2024
- Traitement du courrier

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

REGLEMENTS SPORTIFS LICENCES - QUALIFICATION

ARTICLE 30 : Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la Ligue de la Méditerranée, le District ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence fédérale régulièrement établie au titre de la saison en cours.

Les conditions de participation individuelles ou collectives sont celles prévues par les Règlements Généraux, la Ligue de la Méditerranée et les présents règlements.

ARTICLE 31 : QUALIFICATIONS - CARACTERE OBLIGATOIRE DE LA LICENCE

1°/ Les qualifications des joueurs sont régies par les règlements généraux de la F.F.F.

Article 31 Ligue

– Caractère obligatoire de la Licence Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la LMF, ses Districts ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence pour son club régulièrement établie au titre de la saison en cours. Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche et, plus généralement, assumant une fonction ou mission dans l'intérêt et/ou au nom d'un club. Il est délivré une licence « Volontaire » à toute personne ne souhaitant ni pratiquer le football ni exercer de fonctions officielles (parent accompagnateur...etc.). En cas de non-respect de ces obligations, le club sera sanctionné d'une amende dont le montant est fixé dans l'Annexe 1 « Dispositions Financières » du présent règlement, sans préjudice des sanctions complémentaires pouvant être prise par la Commission compétente.

2° / Un joueur ayant commencé à disputer l'un des championnats organisés par le District ainsi que les diverses Coupes du Var, pour un club ne pourra participer pour un autre club à l'une de ces épreuves dans la même saison et dans la même division, même en cas de changement de résidence, ou venant d'un club dissous ou forfait général ou mis hors championnat ou en non-activité partielle ou totale. Il peut cependant participer pour un autre club dans cette même division mais dans une poule différente étant entendu qu'il ne pourra pas prendre part à des phases finales de cette même division.

Toutefois pour les catégories U6 à U13 ces dispositions ne sont applicables que pour un joueur ayant participé à plus de 5 (cinq) rencontres avec son ou ses club(s) précédent(s) lors de la même saison dans la même division.

3°/ Les infractions relatives aux paragraphes 1 et 2 de cet article, entraîneront la perte du match par pénalité si des réserves ont été formulées conformément aux dispositions de l'art. 142 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou une réclamation d'après match effectuée dans le cadre de l'article 187.1 des R.G

MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS

Le Département Technique recherche des installations pour les manifestations suivantes :

FESTIVAL FOOT U13G PITCH

• **Samedi 25 Novembre 2023 : 1^{er} Tour – FESTIVAL FOOT U13G PITCH (APRES-MIDI)**

Les clubs qui souhaitent mettre leurs installations sportives à la disposition du District pour cette manifestation sont priés de se faire connaître au plus tôt.

Merci d'avance.

TIRAGE AU SORT DU 1^{er} Tour

FESTIVAL FOOT U13G PITCH

Le tirage au sort du **1^{er} Tour du Festival Foot U13G PITCH** (à jouer le Samedi 25 Novembre 2023) aura lieu le **Mardi 10 Octobre 2023 à 15 Heures 00 au siège du District – Bureau du Département Technique.**

Les clubs désirant assister à ce tirage y sont invités.

U6F à U11F et U6G à U9G
PLATEAU DE NOËL FOOT DE CŒUR

• **Samedi 09 Décembre 2023 : U6G à U9G – PLATEAU DE NOËL FOOT DE CŒUR**

Club ne possédant qu'un seul Terrain : Déroulement sur toute la journée - MATIN : U6 – U7 – APRES MIDI : U8 – U9

Club possédant deux Terrains : Déroulement sur la demi-journée - MATIN ou APRES MIDI (selon votre disponibilité) : U6 à U9

Cette journée entrant dans le cadre de la solidarité, les clubs faisant la demande devront se rapprocher auprès d'une association caritative à la recherche de dons (TELETHON, RESTO DU CŒUR....). En conséquence l'identité de l'association devra être impérativement désignée et jointe à la demande.

Pour chaque site, un appel aux dons sera fait lors des convocations des clubs.

• **Samedi 16 Décembre 2023 : U6F à U11F – PLATEAU DE NOËL FOOT DE CŒUR (MATIN)**

Cette journée entrant dans le cadre de la solidarité, les clubs faisant la demande devront se rapprocher auprès d'une association caritative à la recherche de dons (TELETHON, RESTO DU CŒUR....). En conséquence l'identité de l'association devra être impérativement désignée et jointe à la demande.

Pour chaque site, un appel aux dons sera fait lors des convocations des clubs.

Les clubs qui souhaitent mettre leurs installations sportives à la disposition du District pour ces manifestations sont priés de se faire connaître au plus tôt.
 Merci d'avance.

FEMININES

FOOT EDUCATIF
SAISON 2023 / 2024 - ENGAGEMENTS

DATE LIMITE DES ENGAGEMENTS :

U9F/U11F à 8 : Vendredi 06 octobre 2023 (Reprise du Foot à 8 en novembre 2023)

SAISON 2023 / 2024 – CRITERIUM U13F
COMPOSITION DES POULES

Nombre Equipes	CRITERIUM U13F -1ère PHASE		
	Poule A	Poule B	Poule C
1	US LA CADIERE	LE REVEST FC	ET FREJUS ST RAPHAËL
2	TOULON USAM	ASPTT HYERES	HYERES FC 2
3	ET PIVOTTE SERINETTE	HYERES FC 1	ET S LORGUES
4	TOULON ELITE FUSAL	CARQUEIRANNE LA CRAU	FC PUGET SUR ARGENS
5	LITTORAL SPORT AC	BESSE SPORT	AS BRIGNOLES
6	AS MAR VIVO	RC LA BAIE	SC DRAGUIGNAN
7	FC LA SEYNE	SC TOULON	AS LES VALLONS
8	JS LE BEAUSSET	UA LA VALETTE	

PLATEAUX U6F A U11F

HORAIRE DES PLATEAUX : de 10 H 00 à 12 H 00

Les clubs qui souhaitent accueillir des plateaux U6F / U8F Foot à 4, U9F / U11F Foot à 5 et U11F FOOT à 8 sont priés de se faire connaître par mail adressé au SECRETARIAT du DISTRICT DU VAR au plus tôt.

REPORTS DE MATCHS

U13F

CRITERIUM U13F - Poule A

Journée N° 1 du 23 Septembre 2023 : MATCH N° 27192811

US LA CADIERE / TOULON USAM

Report au 21 Octobre 2023 ou à jouer en semaine avec accord des deux clubs

CRITERIUM U13F - Poule B

Journée N° 1 du 23 Septembre 2023 : MATCH N° 27192855

SC TOULON / UA LA VALETTE

Report au 21 Octobre 2023 ou à jouer en semaine avec accord des deux clubs

DESIDERATA

U13F

EQUIPE JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

ENT PIVOTTE SERINETTE : U13F

FC PUGET SUR ARGENS : U13F

FC LE REVEST : U13F

U9F / U11F à 5

EQUIPE JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI MATIN

ENT PIVOTTE SERINETTE : U9F / U11F à 5

FC LE REVEST : U6F – U8F et U9F - U11F à 5

MATCH PERDU PAR FORFAIT

CRITERIUM U13F

JOURNEE N° 1 du 23.09.2023

Poule A : MATCH N° 27192814 – JS LE BEAUSSET / ET LA SEYNE FC

JS LE BEAUSSET - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

JOURNEE N° 1 du 23.09.2023

Poule B : MATCH N° 27192854 – US CARQUEIRANNE LA CRAU / BESSE SPORT

BESSE SPORT - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

JOURNEE N° 1 du 23.09.2023

Poule C : MATCH N° 27128407 – ET S FREJUS SAINT RAPHAEL / AS LES VALLONS

AS LES VALLONS - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

GARCONS

INFORMATIONS

RAPPEL : REGLEMENTS SPORTIFS FORFAIT SUR TERRAIN - Feuille de match

CHAPITRE III

Article 63 : FORFAIT EN MATCHES OFFICIELS

2°/ Forfait sur terrain :

1 – L'arbitre constatera d'office, au bout d'un quart d'heure, l'absence de l'une des deux équipes, même si cela ne lui est pas demandé et portera sur la feuille de match l'heure du constat.

Pour un forfait sur le terrain, le club recevant adressera la feuille de match à la commission organisatrice.

La non-réception de cette information sera assimilée à une absence de feuille de match.

FOOT EDUCATIF : CATEGORIES U6 à U13 INFORMATIONS

Feuille de Match Informatisée RAPPEL

Le Département Technique – Commission Foot Educatif vous rappelle que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour les catégories :

U13G – Gaby ROBERT

U13G – EXCELLENCE

U12G – Gaby ROBERT

U12G – EXCELLENCE

Il est donc impératif d'utiliser les TABLETTES.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

Rappel du N° de téléphone des Membres de la Commission à contacter :

M. Patrick FAUTRAD – 06 09 20 53 90

Mme Béatrice MONNIER – 07 64 40 29 29

M. Yves SAEZ – 06 12 62 75 51

M. Jean Louis NOZZI – 06 23 48 30 76

RAPPEL : BAREME FINANCIER – SAISON 2022 / 2023

Non utilisation de la FMI = 50 €

Non transmission de la FMI dans les délais = 35 €

PAS DE DESIDERATA : U10 – U11 Ces catégories se jouent sous forme de plateaux

PLATEAUX U10 / U11

Nous vous informons que les reports de plateau concernant les catégories U10 / U11 ne sont pas faisables, seule la Commission Foot Educatif est habilitée à reporter le plateau en cas de force majeure.

Rappel : Si le club recevant n'est pas en mesure d'organiser le plateau, il doit prévenir le District du Var et la Commission Foot Educatif du Département Technique de manière à trouver une solution pour faire jouer les 2 autres clubs.

De plus, nous vous signalons que les dates de plateau sont programmées sur le planning du District du Var depuis Juillet 2022 et qu'elles sont prioritaires sur les Tournois entre clubs.

Dans le cas d'un plateau se déroulant avec 4 équipes il doit comporter seulement 2 rencontres par EQUIPE pour respecter le temps de jeu imposé.

**Les feuilles de match des plateaux doivent être rentrées
uniquement par le FAL**

**Plateaux U6G à U9G
REFERENTS DE SECTEURS**

CTD DAP - DOUNGOUMA FOKY Nalia (TITO) : 06 74 29 29 09

REFERENTS DE SECTEURS

RESPONSABLES	SECTEURS				
	1 - LE GOLFE	2 - DRAGUIGNAN	3 - CENTRE VAR	4 - HYERS CUERS	5 - TOULON
NOM	VIVERO	ZEGRE	PRUVOST	GERBY	LAUGERO
PRENOM	José	Nadia	Jean Charles	Hubert	Carole
Téléphone	06 99 36 83 83	06 10 25 53 89	06 88 72 07 76	06 17 91 79 73	06 46 41 52 50

SAISON 2023 / 2024 - COMPOSITION DEFINITIVE DES NIVEAUX

Nombre Equipes	Gaby ROBERT - 1 ^{ère} PHASE	U13 - 1 ^{ère} PHASE - EXCELLENCE		
	Poule 0	Poule A	Poule B	Poule C
1	GARDIA CLUB 1	HYERES FC 1	POURRIERES FC	
2	ET S FRÉJUS/ST RAPHAËL 1	SPORTING CLUB TOULON 2	T CLARET MONTETY 1	
3	LE CANNET CA	ET PIVOTTE SERINETTE	CARQUEIRANNE LA CRAU 2	
4	BRIGNOLES AS 1	LE MUY FC	MY IDEAL SOCCER ACADEMY	
5	LA VALETTE UA 1	AC BERTHE	ET S FRÉJUS/ST RAPHAËL 2	
6	SIX FOURS LE BRUSC	GARDIA CLUB 2	PUGET SUR ARGENS FC	
7	SPORTING CLUB TOULON	BANDOL US	SALERNES O 1	
8	PAYS DE FAYENCE FC	RACING FC TOULON	LES ARCS AS	
9	MAR VIVO AV S	SAINT MAXIMIN O	STE MAXIME PLAN LA TOUR 1	
10	CARQUEIRANNE LA CRAU 1	DRAUGIGNAN SC	CARNOULES FC	
Nombre Equipes	U13 -1 ^{ère} PHASE - PRE EXCELLENCE			
	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1	TOULON USAM 1	LIE PRADET US 1	SAINT TROPEZ LA BAIE 1	
2	AC BERTHE 2	BRIGNOLES AS 2	TOURVES SC 1	
3	AV S MAR VIVO 2	CUERS PIERREFEU 1	ET S LORGUES 1	
4	LA SEYNE FC 1	SOLLIES GAPEAU FC 1	COGOLIN SP C 1	
5	LE BEAUSSET JS 1	HYERES FC 2	PUGET SUR ARGENS 2	
6	ASPTT TOULON 1	LA VALETTE UA 2	CABASSE US	
7	SAINTE MANDRIER US 1	LA LONDE SO 1	FLAYOSC AC 1	
8	LA CADIERE US 1	NANS LES PINS SC 1	RAMATUELLE FC 1	
9	OLLIOULES US 1	VAL D'ISSOLE US 1	CANNET DES MAURES 2	
10		Exempt		
Nombre Equipes	U13 -1 ^{ère} PHASE - HONNEUR			
	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1	SAINT CYR AS 1	CARQUEIRANNE LA CRAU 3	LE VAL SC 1	ESTEREL AS 1
2	LA SEYNE FC 2	PIVOTTE SERINETTE 2	CŒUR DU VAR 1	ET S FRÉJUS/ST RAPHAËL 3
3	LA CADIERE US 2	ASPTT HYERES 1	CARNOULES FC 1	SAINT TROPEZ LA BAIE 2
4	TOULON ELITE FUTSAL 1	HYERES FC 3	NANS LES PINS SC 2	MY IDEAL SOCCER ACADEMY
5	ASPTT TOULON 2	CUERS PIERREFEU 2	BRAS AS 1	LE MUY FC 2
6	SIX FOURS LE BRUSC 2	AS SAINT CYR 2	CAMPS LA SOURCE 1	PAYS DE FAYENCE 2
7	SANARY US 1	SOLLIES GAPEAU 2	CARCES SP C 2	SALERNES O 2
8	TOULON USAM 2	LE PRADET US 2	LES VALLONS AS 1	DRAUGIGNAN SC 2
9	T CLARET MONTETY 2	SIGNES AS	SAINT MAXIMIN O 2	TRANS ST 1
10	T MOURILLON JS 1	SIX FOURS LE BRUSC 3	EXEMPT	STE MAXIME PLAN DE LA TOUR 2
11	LE BEAUSSET JS 2	UA LA VALETTE 2		
12	LA SEYNE FC 3	LA LONDE SO 2		

Nombre Equipes	Gaby ROBERT - 2 ^e PHASE	U12 - 1 ^{ère} PHASE - EXCELLENCE		
	Poule 0	Poule A	Poule B	Poule C
1		AC BERTHE 1	CUERS PIERREFEU US	
2		GARDIA CLUB	GARDIA CLUB 2	
3		SIX FOURS LE BRUSC	SAINT MAXIMIN O 1	
4		SPORTING CLUB TOULON	PAYS DE FAYENCE FC	
5		RACING FC TOULON	PUGET SUR ARGENS FC	
6		TOULON ELITE FUTSAL	BAGNOLS FC	
7		CARQUEIRANNE LA CRAU US	BRIGNOLES AS	
8		LE PRADET US	ROCBARON FC	
9		HYERES FC 1	STE MAXIME PLAN LA TOUR 1	
10		EXEMPT	ET S FRÉJUS/ST RAPHAËL	

Nombre Equipes	U12 - 1 ^{ère} PHASE - PRE EXCELLENCE			
	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1	AC BERTHE 2	ASPTT TOULON	HYERES FC 3	ET S FRÉJUS/ST RAPHAËL 3
2	SANARY US	LA VALETTE UA 1	LORGUES ET S	SAINT TROPEZ LA BAIE
3	LA SEYNE FC	SPORTING CLUB TOULON 2	ET S FRÉJUS/ST RAPHAËL 2	PUGET SUR ARGENS FC 2
4	TOULON USAM	HYERES FC 2	SOLLIES GAPEAU	VIDAUBAN FC
5	MAR VIVO AV S	MAR VIVO AV S 2	BRIGNOLES AS	FLAYOSC AC
6	OLLIOULES US	PIVOTTE SERINETTE	VAL DISSOLE US	CANNET DES MAURES 1
7	SAINT CYR AS	ASPTT HYERES	CAMPS LA SOURCE ES	ROQUEBRUNE CA
8	T CLARET MONTETY	LA LONDE SO	POURRIERES FC	TRANS
9			CUERS PIERREFEU US 2	DRAGUIGNAN SC
10			COGOLIN SP C	CŒUR DU VAR 1

Nombre Equipes	U12 - 1 ^{ère} PHASE - HONNEUR			
	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1	ET S FRÉJUS/ST RAPHAËL 4	LES ARCS	SAINT MAXIMIN O 2	UA LA VALETTE 2
2	COGOLIN SP C 2	TARADEAU	SAINT MAXIMIN O 3	ASPTT HYERES 2
3	ESTEREL AS	DRAGUIGNAN SC 2	CANNET DES MAURES 3	LE PRADET US 2
4	MY IDEAL SOCCER ACADEMY	LE LUC	BESSE SAINTE ANASTASIE	CARQUEIRANNE LA CRAU 2
5	SAINT TROPEZ LA BAIE 2	CŒUR DU VAR 2	LES VALLONS	SOLLIES GAPEAU 2
6	FAYENCE FC	CALLAS CANTON	RIANS	PIVOTTE SERINETTE
7	VIDAUBAN FC 2	CANNET DES MAURES 2	CARCES	LA LONDE SO 2
8	STE MAXIME PLAN LA TOUR 2	LE MUY FC	ROCBARON FC 2	CUERS PIERREFEU US 3
9				T MOURILLON JS
10				LE LAVANDOU BORMES

	Poule E			
1	BANDOL US			
2	T CLARET MONTETY			
3	SAINT CYR 2			
4	ASPTT TOULON 2			
5	SANARY US 2			
6	SAINT MANDRIER			
7	SIX FOURS LE BRUSC 2			
8	OLLIOULES US			
9	TOULON USAM 2			
10	AC BERTHE 3			

DESIDERATA U12 – U13

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

ENT PIVOTTE SERINETTE : U13 EXCELLENCE et HONNEUR / : U12 PRE EXCELLENCE et HONNEUR

US BANDOL : U13 EXCELLENCE et HONNEUR / U12 HONNEUR

ET S LORGUES : U12 PRE EXCELLENCE

AS SAINTE MAXIME PAN DE LA TOUR : U12

AS BRIGNOLES : U13 et U12

ASPTT TOULON : U12 PRE EXCELLENCE

FOOT EDUCATIF Dossiers transmis à la C. des Statuts et des Règlements

U12G PRE EXCELLENCE – Poule C – MATCH N°26920739 du 23-09-2023 :

ET S LORGUES / ELAN SP F CAMPS du 23-09-2023 :

TRANSMIS à la Commission des STATUTS et REGLEMENTS

U13G HONNEUR – Poule C – MATCH N°27221617 du 23-09-2023 :

SC LE VAL / ELAN SP F CAMPS du 23-09-2023 :

TRANSMIS à la Commission des STATUTS et REGLEMENTS

*Prochaine réunion
Mardi 03 Octobre 2023*

Le Président : Guy BOURICHA